

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Décisions
Budgétaires

OBJET :
Participation des
structures adhérentes
au SMICTOM de
l'Ouest Audois

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :
23 juin 2020

Affichage en date du :
8 juin 2020

Publication de la
présente en date du :
8 juin 2020

Délibération n°
2020008

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2020-008

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 23 juin 2020 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juin à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, BRUNEL Christophe, BROUSSE Michel, CARLES Alain, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, DELRIEU Jean-Pierre, GALINIER Alain, GUILHEM Evelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, MARCOS Juan-Carlos, PRADEL Christophe, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre.

Absents remplacés :

ALRIC Didier remplacé par Mr SARDA
BROSSE Christian remplacé par Mr SOLER

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CASSAN Renée, CAZENAVE Serge, CALMETTES Didier, CALMON Régis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, OURLIAC Christian, JUIN Denis, LOPEZ Frédéric, MORIN Didier, ROUQUET Alain, TANNEAU Gilles, GIESE Peter, GUY Raymond, RIOU Daniel, ROBERT Richard, YUS Joseph.

Secrétaire de séance :

GALINIER Alain

Le Président expose :

Pour l'année 2020, il est demandé une base de 125 €uros par habitant pour les communes adhérentes en collecte et traitement.

Pour les communes adhérentes que pour le traitement, il est établi le calcul décrit dans les statuts du Smictom c'est-à-dire prix du traitement calculé au prorata du nombre d'habitants.

Pour la déchèterie de Salles sur l'Hers, un estimatif a été effectué sur les tonnages de 2019. Le compte définitif sera mis à jour dès que les tonnages de l'année 2020 seront connus.

Monsieur le Président propose d'approuver les tableaux des participations des structures adhérentes au Smictom de l'Ouest Audois comme suit :

CCCLA 2020		
2020	CCCAL	CCCAL Régie
Janvier	276 469,03	13 564,74
Février	276 469,03	13 564,74
Mars	276 469,03	12 641,82
Avril	276 469,03	12 641,82
Mai	276 469,03	12 641,82
Juin	276 469,03	12 641,82
Juillet	276 469,03	12 641,82
Août	276 469,03	12 641,82
Septembre	276 469,03	12 641,82
Octobre	276 469,03	12 641,82
Novembre	276 469,03	12 641,82
Décembre	276 469,00	12 641,82
	3 317 628,33	153 547,68
TOTAL	3 471 176,01	

CCPLM 2020	
2020	CCPLM
Janvier	178 987,91
Février	178 987,91
Mars	178 987,91
Avril	178 987,91
Mai	178 987,92
Juin	178 987,92
Juillet	178 987,92
Août	178 987,92
Septembre	178 987,92
Octobre	178 987,92
Novembre	178 987,92
Décembre	178 987,92
TOTAL	2 147 855,00

LE COMITE SYNDICAL

**Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré**

APPROUVE le tableau qui fixe le montant de la participation de chaque structure adhérente au SMICTOM de l'Ouest Audois.

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstention : 0

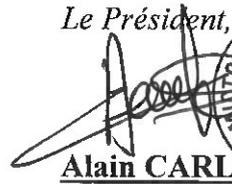
ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Castelnaudary, le 25 juin 2020

Le Président,

Alain CARLES

